DEMANDE DE DÉROGATION

En prévision de votre participation **au Festival des harmonies et des orchestres symphoniques du Québec**, il vous est possible de faire parvenir une demande de dérogation au comité des règlements si nécessaire. *Aucune demande n'est acceptée pour le Concours Solistes et petits ensembles de la FHOSQ*.

Conditions générales de dérogation :

La FHOSQ n'accepte généralement pas plus de trois musiciens d'un niveau scolaire supérieur en dérogation par ensemble.

De plus, aucun de ceux-ci ne peut jouer « ***1ere chaise »*** ni exécuter de solo.

Veuillez noter qu'il n'est pas nécessaire de demander de dérogation pour des musiciens d'un niveau inférieur.

1. Accédez à votre compte d'usager en sélectionant ***visiter la section des membres***, sur la page d'accueil de notre site Internet

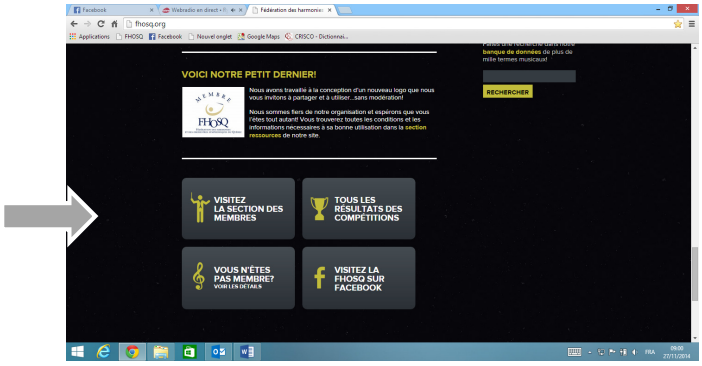

2. Entrez votre code usager et votre mot de passe

3. Selectionnez demande de dérogation dans la section de gauche

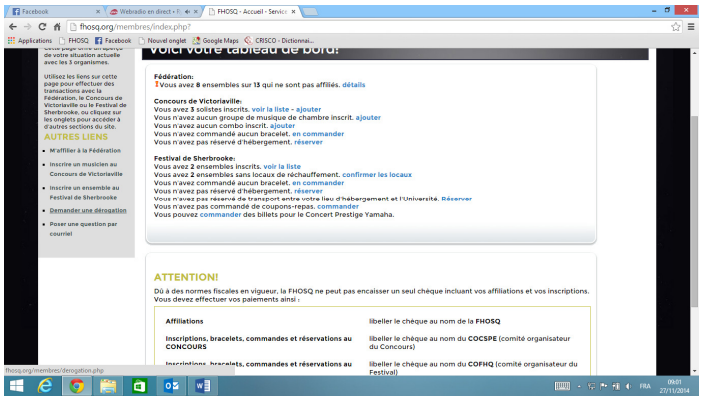

4. Décrivez en détail votre demande dans la section prévue à cet effet et nous la faire parvenir. Il est important d'indiquer les détails suivants pour **chaque musicien en dérogation** :
   - ✓ **Le nom**
   - ✓ **Le degré scolaire**
   - ✓ **L'instrument**
   - ✓ **La « chaise »**

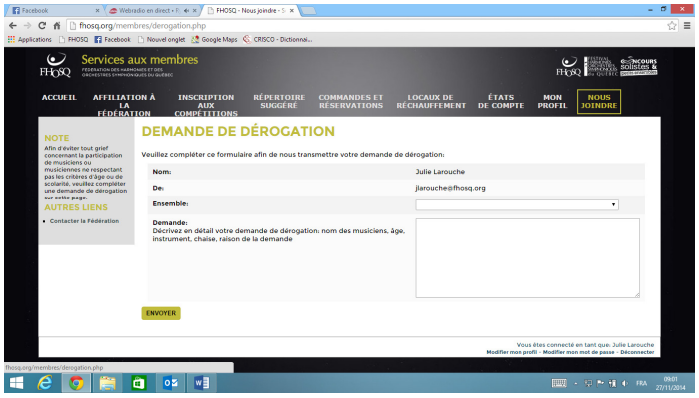

Votre demande sera étudiée par le comité des règlements et une réponse vous sera envoyée dans les 72 heures suivant la réception de votre demande

Si des questions subsistent, il vous est toujours possible de nous faire parvenir un message courriel à info@fhosq.org ou encore de nous contacter par téléphone au 514-252-3026. Il nous fera plaisir de vous répondre.